

COMMUNE D'EYBOULEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune d'EYBOULEUF s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 10 avril 2015 à 20h00 suivant la convocation du 02 avril 2015, sous la présidence du Maire, M. DUMONT Bernard.

M S. VINCENT a été élu secrétaire de séance.

Délibération du 10 avril 2015

2015-00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2015

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Lecture faite du compte rendu,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du 19 février 2015.

Délibération du 10 avril 2015

2015-10

Budget primitif -COMMUNE année 2015

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif 2015 COMMUNE pour un montant

- de 275 966 € à la section de fonctionnement

- de 39 320 € à la section d'investissement

Délibération du 10 avril 2015

2015-11

**Budget primitif -ASSAINISSEMENT
année 2015**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif 2015 ASSAINISSEMENT pour un montant
 - de 13 548 € à la section de fonctionnement
 - de 10 250.27 € à la section d'investissement

Délibération du 10 avril 2015

2015-12

**Nouveau taux de la taxe d'habitation
et des taxes foncières – année 2015**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.66%
- Taxe foncière bâti : 17.99%
- Taxe foncière non bâti : 64.73%

Délibération du 10 avril 2015

2015-13

Taxe d'habitation

**Abattement spécial à la base en faveur
des personnes handicapées ou invalides**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	8	8	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le maire expose les dispositions de l'article 1411 II .3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du code de la sécurité sociale
- 2- Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L821-1 et suivants du code de la sécurité sociale
- 3- Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
- 4- Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles
- 5- Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- **CHARGE** monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération du 10 avril 2015

2015-14

Modification de la taxe d'assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le Conseil Municipal après délibération, **DECIDE** :

- de fixer la taxe d'assainissement à 0.78 € le mètre cube calculée sur la base consommation d'eau par habitation pour l'année en cours.

- de fixer la part fixe de 15 € par foyer concerné par le réseau collectif.

Le forfait de 120 mètres cube est décidé pour les agriculteurs reste inchangé.

Délibération du 10 avril 2015

2015-15

Vote de subventions – ANNEE 2015

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Après délibération, le Conseil Municipal **VOTE** pour l'année 2015 les subventions suivantes :

Foyer Social Educatif du Lycée Collège B. Palissy	250.00 €
La Tirelire	50.00 €
Sapeurs-Pompiers	50.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Délibération du 10 avril 2015

2015-16

FOYER RURAL

Versement d'une subvention – Année 2015

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention au Foyer Rural afin de les aider à financer leurs projets pour l'année 2015.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 400 € pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Délibération du 10 avril 2015

2015-17

Produits irrécouvrables - Budget communal 2015

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le conseil municipal considérant l'état des taxes et des produits irrécouvrables par le receveur municipal concernant le budget général pour l'exercice 2015 est appelé à se prononcer.

Le Conseil municipal **APPROUVE** les sommes irrécouvrables du Budget Primitif de la commune soit un montant de 171.14 €.

Délibération du 10 avril 2015

2015-18

Station d'épuration : Approbation du contrat d'entretien

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de contrat d'entretien de la station d'épuration, proposé par la Société A.B.T. pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**

- d'**approuver** les termes de ce contrat

- d'**autoriser** le Maire à signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement Art-615

Délibération du 10 avril 2015

2015-19

Désignation du correspondant CITOYENNETÉ

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de désigner à la fonction de correspondant « Citoyenneté » : Nathalie FLAQUIERE

Délibération du 17 avril 2014

2015-20

Association des Maires de la Haute-Vienne ADHESION

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	7	7	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BAGNAUD M.H., DEFAYE J.P., JUDAS S., LABREGERE O., MALIBAS S.

Représenté : BECHAMEIL F. (procuration à JUDAS S.)

Monsieur le Maire présente les conditions d'adhésion à l'association des Maires et élus du département de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à l'association des Maires et élus du département de la Haute-Vienne.

Eybouleuf, le 16 avril 2015

Le Maire,

Bernard DUMONT